

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Défrichement de 8 816 m², au lieu-dit "Croix d'Hins" à MARCHEPRIME (33), pour l'aménagement d'un lotissement d'habitations de 13 lots.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a)	Défrichement d'une superficie de 0,8816 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un lotissement de 13 lots à bâtir, d'une superficie moyenne de 522 m².

L'ensemble des lots sera desservi par deux voies nouvelles à double sens, depuis la route présente en partie Est qui dessert le lotissement "les hameaux de la Croix d'Hins" présent à l'Est, accessible par la rue de la Girondins (D1250).

Les voiries projetées seront accompagnées d'accotements verts engazonnés et plantés, de cheminements doux ainsi que de l'ensemble des réseaux divers (secs et assainissement).

Les espaces verts conservés auront une emprise d'environ 900 m² et permettront la conservation des feuillus existants. Actuellement le site est libre de toute construction, ainsi il n'est prévu aucun travaux de démolition.

Un permis d'aménager d'une assiette de 8 816 m² sera déposé. La demande de défrichement sur l'ensemble du projet, soit 8 816 m² (parcelle AO n°4p).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un lotissement d'habitations en continuité de l'urbanisation existante à l'Est et au Sud où domine la maison individuelle.

L'ensemble projeté a pour vocation d'accueillir 13 lots privatifs qui permettront d'augmenter la capacité d'accession des terrains constructibles viabilisés sur la commune de Marcheprime.

Le défrichement du terrain permettra la réalisation de cette opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par abattage et arrachage des souches des sujets, pour les sujets non conservés.

L'aménagement consistera en la viabilisation du lotissement :

- Travaux de création d'une voie de desserte avec accotements verts, cheminements doux, accès aux lots et passage de l'ensemble des réseaux divers et d'assainissement,
- Aménagement des espaces verts, les arbres existants sur l'emprise des lots seront conservés lors de l'aménagement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement.

La phase d'exploitation concernera l'opération de lotissement.

Dans sa phase d'exploitation, le projet consistera en un lotissement de 13 lots destinés à de l'habitation individuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Demande d'autorisation de défrichement (Code Forestier)

Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis d'aménager :	8 816 m ²
Surface à défricher :	8 816 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**Lieu-dit "Croix d'Hins"
Commune de MARCHEPRIME (33)

Cadastre: section AO n°4 partie

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°49'08"O Lat. 44°42'45"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 5 km au Sud-Ouest: ZNIEFF2 n°720001994 "Vallées de la Grande et de la Petite Leyre"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est située à 4,5 km au Sud-Ouest: Directive Habitats n°FR7200721 "Vallées de la Grande et de la Petite Leyre"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder 13 lots au réseau AEP. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis d'aménager et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du lotissement nécessitera la réalisation de terrassements (passage des réseaux, création des voiries, fondations...). Les déblais seront réutilisés sur site autant que nécessaire, les éventuels excédents seront collectés et dirigés vers des centres de valorisation des déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement de l'emprise du projet réduira la biodiversité existante du site, par la destruction des habitats naturels (pinède). Des mesures permettront d'éviter et de réduire ces impacts notamment par la conservation d'un maximum d'arbres existants au sein des lots et des espaces verts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en amont hydraulique des sites du réseau Natura 2000, cependant il est distant d'environ 4,5 km de ces zones de protection. Le projet n'engendra pas ou peu de pollution des eaux de surface (zone destinée à l'habitation). L'éventuel risque de dégradation du réseau hydrographique qui se jette in fine dans le Bassin d'Arcachon est négligeable.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier. Du fait de la création de 13 lots, le projet sera à l'origine de la présence de nouveaux habitants dans le secteur, habitants amenés à se déplacer (voitures, mais également des déplacements doux : piétons et cycles).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entrainer des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses pourront être produites par les aménagements (candélabres et logements).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement on observe des émissions lumineuses à proximité immédiate, issues des aménagements et habitations alentours (voies de circulation, lotissements voisins).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et rejetées dans le milieu naturel par infiltration. Un rejet éventuel accompagné d'un ouvrage de surverse pourra être opéré vers le fossé longeant le site à l'Est. Cependant, le mode de rejet prioritaire sera l'infiltration, contribuant ainsi à la pérennisation du cycle de l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public du secteur. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement la parcelle est boisée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- L'opération de défrichement aura lieu en dehors des périodes de nidification, afin de réduire les effets sur l'avifaune.
- Conservation d'un maximum d'arbres existants, qui constitueront une zone de refuge et d'habitat pour les espèces (avifaune),
- Une compensation relative aux boisements défrichés sera engagée par le pétitionnaire,
- Des mesures compensatoires seront mises en place afin de gérer les eaux pluviales sur le milieu récepteur et limiter les incidences quantitatives et qualitatives du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération projetée consiste à créer 13 lots permettant de répondre à la demande de logements sur la commune.

Le défrichement d'une partie de la parcelle du projet représente environ 0,02 % de la surface de la commune.

L'ensemble des impacts et mesures concernant le milieu naturel (notamment la conservation d'un maximum d'arbres existants et la mise en place d'une solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales) seront abordés dans la demande d'autorisation de défrichement. Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel et n'est pas concerné par la présence de zone humide.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Présentation du site et du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PESSAC

le,

27/03/2017

Signature

Po



PICHET

20-24 Avenue de Centennes
33608 PESSAC Cedex

Tel : 05 56 07 47 00

Fax : 05 56 07 47 01

www.pichet.com

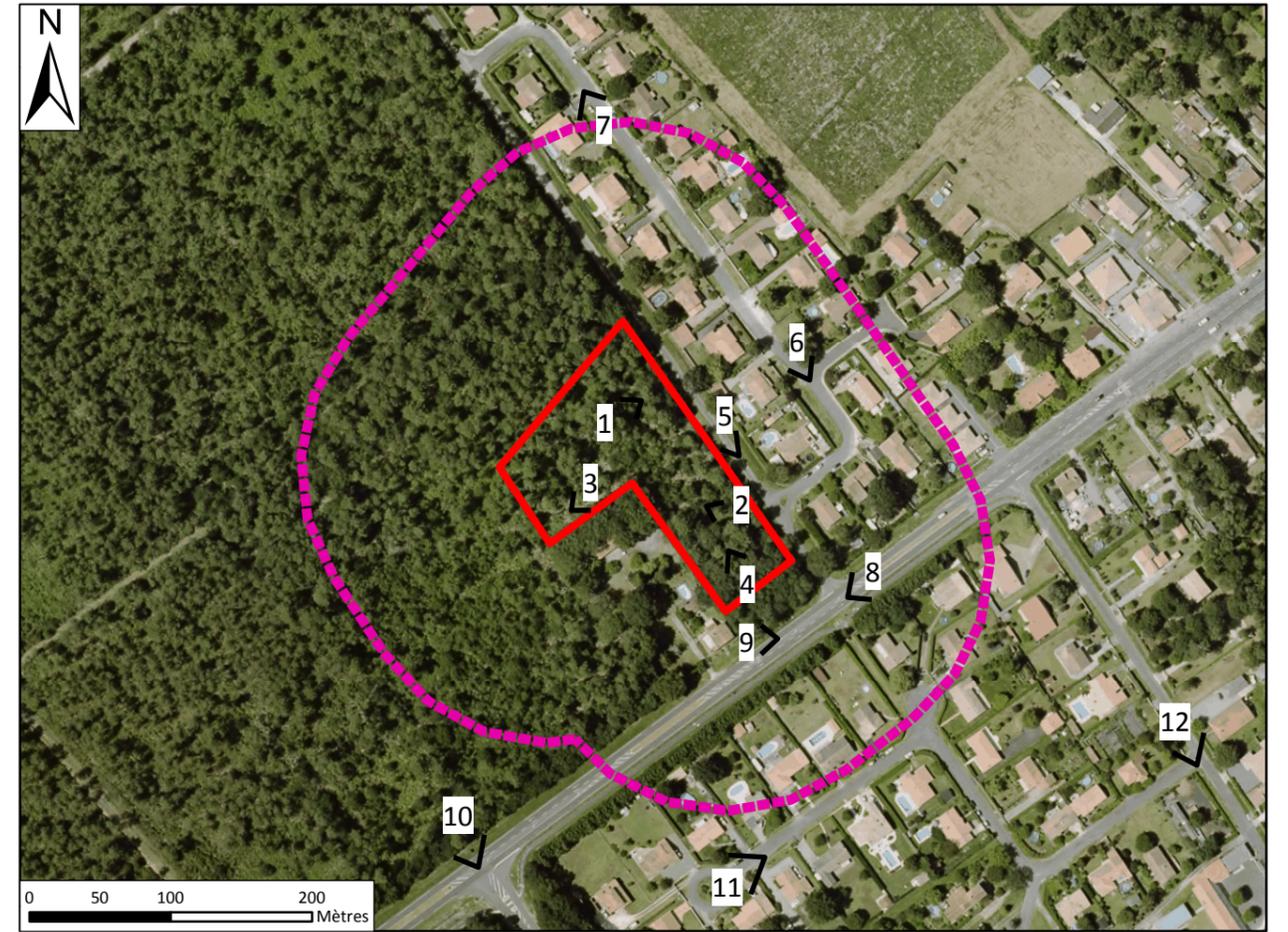
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

N° SIRET : 415 836 514 00023 • Code NAF : 7010 Z

3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DES ABORDS

SARL CERAG - 13/02/2017

SITE



ABORDS



Département de la Gironde
Commune de MARCHEPRIME

Lieu-dit " Croix d'Hins "

Propriété de la SCIFMA

PLAN D'ETAT DES LIEUX ALTIMETRIQUE

Dossier n°17.020 Fichier: 17.020.dwg Date : 1/02/2017

COMPLEMENTS

Indice	Date	Nature

ECHELLE : 1/500

CADASTRE: Section AO n°4 partie
SUPERFICIE ARBENTEE : 8816 m²

SARL AUGE - Cabinet de Géomètre-Expert
57 Rue du 14 Juillet 33280 LA TESTE DE BOUT
Tel : 05-57-25-72-50 Fax : 05-57-25-72-53
Email : contact@auge.fr

reproduction interdite



LEGENDE

Les limites peintes (arbres, charnières, etc.) après bornage.
Superficie réelle après bornage et cadastres.
Tout projet de cession en limite de domaine public fera l'objet d'une demande de piquetage.

NOTA : : Arbres de coordonnées : RCF 91 CC 55
 : bornage
 : bornage
 : P.L.U. Zone UBa
 : P.L.U. Zone N

Département de la Gironde
Commune de MARCHEPRIME

Lieu-dit " Croix d'Hins "

Propriété de la SCIFMA

PLAN D'ETAT DES LIEUX ALTIMETRIQUE

Dossier n°17.020 Fichier: 17.020.dwg Date : 10/2/2017

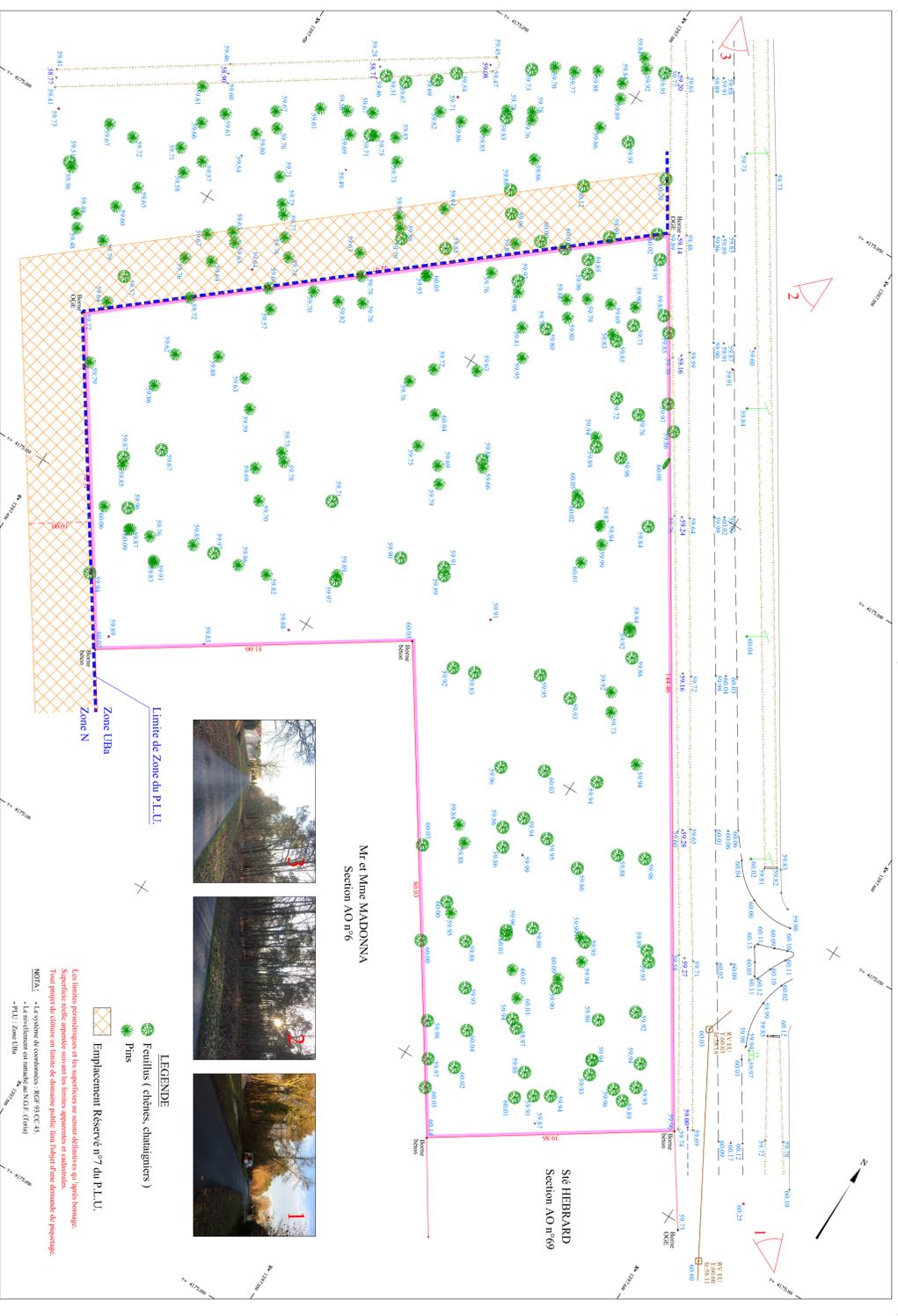
COMPLÉMENTS	
Indice	Date

ECHELLE : 1/500

CADASTRE: Section AO n°4 partie
SUPERFICIE ARBENTEE: 8816m²

SARL AUGE - Cabinet de Géomètre-Expert
57 Rue du Pôut 33260 LA TESTE DE BICH
Tél : 05 57 35 41 44 Fax : 05 57 35 41 45
www.augex.com Email : contact@augex.com

reproduction interdite



COMMUNE DE MARCHEPRIME (33)

Lieu-dit « Croix d'Hins »

7. Présentation du site et du projet

Maître d'ouvrage

SAS PROMOTION PICHET
20-24 Avenue de Canteranne
33 608 PESSAC CEDEX

N15-17 -MARS 2017

SOMMAIRE

1. MESURES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION	3
<i>a - ZNIEFF 2</i>	<i>3</i>
<i>b - Natura 2000 – Directive Habitat.....</i>	<i>4</i>
2. FLORE.....	5
<i>a - Une pinède (CB. 42.81).....</i>	<i>6</i>
3. ETUDE DES ZONES HUMIDES	7
<i>a - Cartographies des zones humides (SIE AG, SAGE)</i>	<i>7</i>
<i>b - Prospection in situ</i>	<i>7</i>
1. LA COMPOSITION DU PROJET	8
2. LES MESURES COMPENSATOIRES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	9
3. LES MESURES ET CARACTERISTIQUES DU PROJET	10

I. Description du site

1. Mesures d'inventaire et de protection

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
ZNIEFF 2	Vallées de la Grande et de la Petite Leyre 720001994	NON - distance de séparation de 5 km
Natura 2000 Directive Habitat	Vallées de la Grande et de la Petite Leyre FR7200721	NON - distance de séparation de 4,50 km

a - ZNIEFF 2



Figure 1 : Localisation du projet vis-à-vis des ZNIEFF 2 (Source : DREAL Aquitaine)

b - Natura 2000 – Directive Habitat



**Figure 2 : Localisation du projet vis-à-vis des sites NATURA 2000 Directive Habitat
(Source : DREAL Aquitaine)**

2. Flore/Faune

a - Pré-diagnostic 2015

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de Marcheprie, une actualisation du diagnostic écologique des différents secteurs de projet a été effectuée par Simethis.

L'étude s'appuie sur une analyse bibliographique et cartographique ainsi que sur des expertises de terrains réalisés entre les mois de Mars à Juillet 2015.

Concernant ce secteur d'étude, aucune espèce patrimoniale floristique et/ou faunistique n'a été observée sur cette zone. Cette étude a conclu que *les enjeux environnementaux restent faible à moyen. Le caractère dégradé de la partie Sud justifie un enjeu écologique faible. La Futaie de Pin maritime quant à elle, présente un enjeu écologique moyen avec la présence d'un cortège avifaunistique forestier commun.*

a - Flore (02/2017)

Le CERAG a effectué des prospections de terrain le 13 février 2017. La principale formation végétale identifiée sur la parcelle est une Pinède dégradée. En raison de la ponctualité des relevés, nous ne pouvons garantir l'exhaustivité du recensement, cependant, les principales espèces représentatives des habitats présents sur le site ont été identifiées.

NB : Les espèces relevées sont distribuées selon des classes d'abondance pour chaque strate (arborée, arbustive et herbacée) avec ici :

- 4 : >75%
- 3 : 40 à 75%
- 2 : 20 à 40%
- 1 : ≤20%
- + : quelques individus.

Le terrain jouxte à l'Est, un chemin et le lotissement "Le Hameau de la Croix d'Hins", une maison d'habitation avec jardin au Sud-Est, et une pinède à l'Ouest et au Nord. Un fossé s'écoule en limite Est du site et rejoint le fossé présent en limite de la départementale.



Figure 3 : Carte de végétation sommaire - Examen du 13 février 2017
(SARL CERAG)

Une pinède dégradée (CB. 42.81)

Cette formation recouvre la globalité du site, elle est marquée par la présence de pins maritimes, et de quelques spécimens de chênes. Le sous-bois est peu développé, avec la présence de bruyère, de fougère, de laurier palme surtout en partie Sud, d'ajonc d'Europe, ou encore de ronces.

Les principales espèces identifiées au sein de cette formation sont (liste non exhaustive) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Abondance
	<i>Strate arborée</i>	
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	3
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	1
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i>	+
	<i>Strate arbustive</i>	
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	1
Laurier palme	<i>Prunus laurocerasus</i>	+
	<i>Strate herbacée</i>	
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	+
Bruyère	<i>Erica sp</i>	+
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	+
Ronce	<i>Rubus sp</i>	+



Figure 4 : Photographies de la pinède (© SARL CERAG - 13/02/2017)

3. Etude des zones humides

a - Cartographies des zones humides (SIE AG, SAGE)

La zone d'étude se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne et des zones humides référencées au SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés.

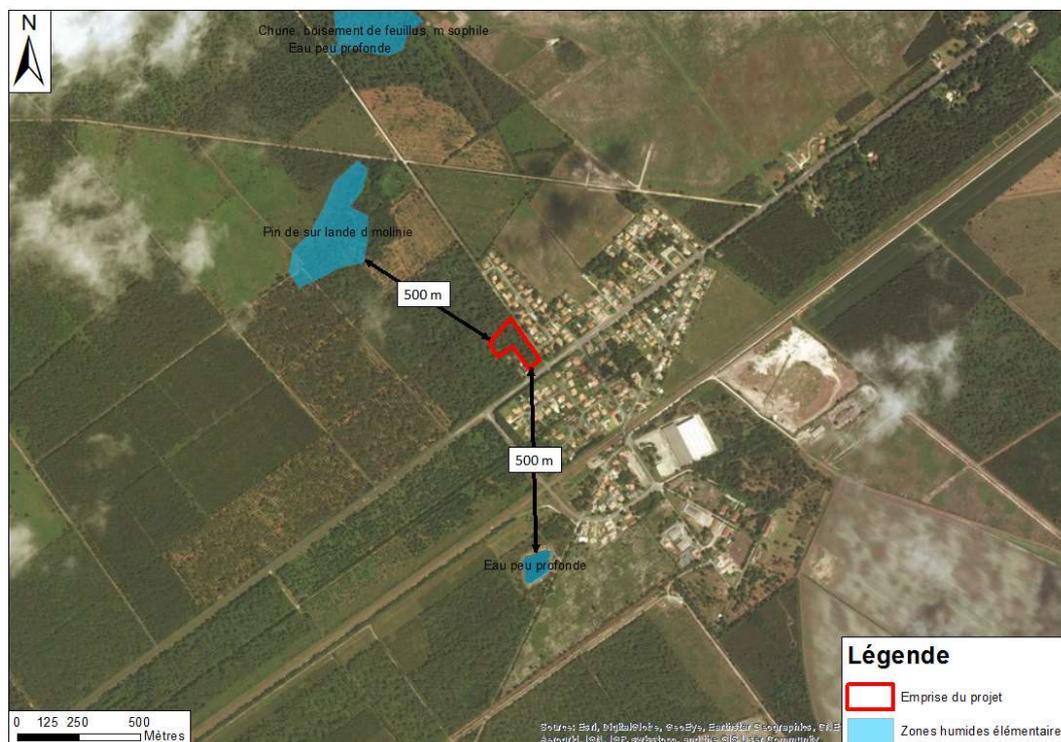


Figure 5 : Carte des zones humides élémentaires présentes à proximité du site d'étude
(Source : BD Carthage)

b - Prospection in situ

i. Flore/habitat

Les prospections flore/habitat réalisées en 2015 et 2017 ont mises en évidence une forêt de pins maritimes parsemée de chênes et de châtaigniers. Il n'y a donc pas de zone humide selon le critère végétation.

ii. Sol

Selon les investigations de l'étude de sol, les profils pédologiques généraux mis en évidence appartiennent aux classes de sols IVb et IVc selon les classes d'hydromorphie du GEPPA (Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée, 1981). Ces sols enregistrent donc une hydromorphie de profondeur avec des traits redoxiques à plus de 0,40 m/TN, non relayés par un horizon réductique. Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, ces sols ne sont pas représentatifs de sols zones humides.

Il n'y a donc pas de zones humides selon le critère sol.

iii. Conclusion

L'étude des habitats et du sol n'a pas révélé de zone humide au droit du site du projet.

II. Description du projet

1. La composition du projet

Il s'agit d'un projet d'aménagement de 13 terrains à bâtir destinés à la construction d'habitations individuelles. L'opération vient poursuivre l'urbanisation du secteur Est de la commune, le programme est composé comme suit :

- La superficie moyenne des lots est de 522 m²,
- Deux voiries nouvelles en impasse connectées en deux points au chemin présent en limite Est, desservi par l'avenue de la Girondins,
- Voiries accompagnées de cheminements piétonniers et d'accotements verts engazonnés,
- Les espaces verts ont une emprise de 900 m², implantés de façon à conserver l'ilot de feuillus présents au centre du site,



Figure 6 : APS Février 2017 (Source : AUIGE)

2. Les mesures compensatoires des systèmes d'assainissement

- Eaux pluviales

Le bureau d'études CERAG a procédé à l'examen géologique et hydrogéologique du site d'étude, le 13 février 2017.

Les résultats des investigations géologiques et hydrogéologiques spécifiques réalisées au droit du site sont :

- **Matériaux de la formation du « Sable des Landes »**, constitués de sables gris-noir, rencontrés sur une épaisseur de 0,50 m à 1,70 m selon les sondages,
- Sable doté à faible profondeur, **d'une perméabilité moyenne**, avec un coefficient K de l'ordre de **$1,1 \cdot 10^{-5}$ m/s**, pénalisée plus en profondeur par la présence de matériel aliotique induré, avec un coefficient K de l'ordre de **$8,9 \cdot 10^{-6}$ m/s** ;
- **Un niveau piézométrique de la nappe à une profondeur de 1,30 m/TN**, (soit une cote NGF de **+58,51 mNGF**) en Février 2017, en période déficitaire de recharge des nappes superficielles (au vu de la faible pluviométrie des mois précédents). Le jour des investigations, **le fossé présent en limite Nord-Est n'était pas en eau** ;
- **Présence d'un fossé** en bordure Nord-Est du site du projet.

Les résultats de cette étude indiquent que le **traitement des eaux pluviales par infiltration peut être envisagé dans les matériaux superficiels**.

Dans ces conditions, le traitement des eaux pluviales s'effectuera par infiltration, comme suit :

- Gestion des eaux pluviales issues des lots :

Les eaux de ruissellement issues des zones imperméabilisées des parties privatives seront traitées à la parcelle et infiltrées sur leur propre site au moyen de tranchées drainantes ou de plateaux absorbants ou tous autres moyens appropriés.

- Gestion des eaux pluviales issues des espaces communs :

Une solution compensatoire de type structure réservoir sera mise en place sous voirie. Les eaux pluviales ruisselleront gravitairement sur la chaussée et seront dirigées vers la structure réservoir permettant le stockage d'une pluie décennale et favorisant au maximum l'infiltration. Un éventuel rejet en surverse pourra être effectué vers le fossé longeant l'Est du site.

- Eaux Usées

L'opération sera équipée d'un réseau d'assainissement eaux usées interne, qui sera raccordé sur le réseau existant situé à l'Est. Chaque lot privatif sera raccordé à ce réseau interne Eaux Usées.

Les réseaux internes seront de type séparatif et permettront la récupération des eaux usées de l'ensemble des lots.

3. Les mesures et caractéristiques du projet

La réalisation du projet visera à limiter les impacts en phase de chantier et en phase d'exploitation.

L'opération de défrichage aura lieu en dehors des périodes de nidification, afin de réduire les effets sur l'avifaune.

Le projet vise à la conservation d'un maximum de feuillus existants, qui constitueront une zone de refuge et d'habitat pour les espèces (avifaune).

Une compensation relative aux boisements défrichés sera engagée par le pétitionnaire.



Figure 7 : Conservation d'un îlot de feuillus en partie centrale

(Source : AUIGE ; Réalisation : CERAG)